

Hospitalisation et maladies graves

À qui adresser votre déclaration et présenter vos frais ambulatoires ?



À qui adresser votre déclaration et présenter vos frais ambulatoires ?

Par “**date de début**”, comme mentionné ci-dessous, nous entendons la date de début des nouveaux services via Vanbreda Health Care.
Cette date vous a déjà été communiquée (via votre employeur ou par lettre).

Hospitalisation / Maladie grave	Type de dossier / frais	Situation	Déclaré à
Hospitalisation	Déclaration d'hospitalisation + soumission de vos frais ambulatoires pour le même séjour (pré- et post)*	Séjour à l'hôpital commence à la date de début ou après	Vanbreda Health Care
		Séjour à l'hôpital commence avant la date de début	P&V
Maladie grave – frais ambulatoires****	Ouverture d'un nouveau dossier <i>(uniquement l'ouverture du dossier; juste après l'ouverture, veuillez suivre les règles reprises ci-dessous afin de soumettre vos frais)</i>	Si les premiers frais ont été générés ** à la date de début ou après	Vanbreda Health Care
	Soumission des frais ambulatoires***: prestations**** et examens	Si les premiers frais ont été générés ** avant la date de début	P&V
		Prestation ou examen à la date de début ou après	Vanbreda Health Care
	Présentation de frais ambulatoires***: médicaments et matériel médical	Prestation ou examen avant la date de début	P&V
		Date d'achat ou de facture (location de matériel) à la date de début ou après	Vanbreda Health Care
		Date d'achat ou de facture (location de matériel) avant la date de début	P&V

* Sur base de la date de début de votre séjour à l'hôpital, veuillez faire parvenir toutes les informations (déclaration + frais pré- et post) à P&V ou à Vanbreda Health Care, **quelque soit** la date à laquelle les frais pré- et post ont été générés.

** Par “date à laquelle les frais ont été générés”, nous entendons la date de la prestation” (ex : date de votre visite chez le médecin) ou date de l'examen, ou encore date d'achat/ facture des médicaments et du matériel médical.

*** Nous transmettrons, une copie de toutes les données de votre dossier existant à Vanbreda Health Care, même si vous avez ouvert ce dossier récemment chez P&V. Votre dossier sera disponible dans l'app Vanbreda ainsi que sur le portail web. Vous pourrez y consulter votre dossier en cours, et, si nécessaire, y introduire de nouveaux frais (voir tableau).

**** Il s'agit uniquement de frais ambulatoires. Devez-vous séjourner à l'hôpital pour maladie grave? Si oui, vous devez alors déclarer ce séjour comme une hospitalisation afin que toutes les règles liées à une hospitalisation soient applicables.

***** Votre déclaration fait-elle mention de plusieurs séances chez un prestataire de soins (chez un kiné par exemple) ? Si la première séance a eu lieu avant la date de début des nouveaux services, veuillez alors transmettre les frais qui s'y apportent à P&V. Si elle a eu lieu à ou après la date de début des nouveaux services, veuillez alors transmettre ces frais à Vanbreda Health Care.

Exemple fictif – hospitalisation



Début du séjour à l'hôpital **AVANT** la date de début



Début du séjour à l'hôpital **À** ou **APRÈS** la date de début

Début des services Vanbreda Health Care

Début du séjour à l'hôpital – fin du séjour à l'hôpital

Transmettez toutes les informations (déclaration + frais pré- et post) à P&V, **peu importe** la date à laquelle les frais pré- et post ont eu lieu.

Frais pré- et post pour un même séjour

Début du séjour à l'hôpital – fin du séjour à l'hôpital

Transmettez toutes les informations (déclaration + frais pré- et post) à Vanbreda Health Care, **peu importe** la date à laquelle les frais pré- et post ont eu lieu.

Frais pré- et post pour un même séjour

Exemple fictif – maladie grave - dossier existant

Prestations ou examen – règle générale



Date de prestation ou d'
examen **AVANT** la date de
début



Date de prestation ou
d'examen **À** ou **APRÈS** la
date de début

Début des services Vanbreda
Health Care

Examen – IRM scan

Transmettez ces frais à P&V
puisque la date de l'examen se
situe avant la date de début.

Facture

Consultatie neuroloog

Transmettez vos frais à Vanbreda Health
Care, puisque la date de la consultation
se situe après la date de début.

Facture

Exemple fictif – maladie grave - dossier existant

Plusieurs séances chez un prestataire – ex. kinésithérapie



Première séance **AVANT** la date de début



Première séance **À** ou **APRÈS** la date de début

Début des services Vanbreda Health Care

Plusieurs séances

Transmettez toutes les informations à P&V après que toutes les séances ont eu lieu.

Plusieurs séances

Transmettez toutes les informations à Vanbreda Health Care après que toutes les séances ont eu lieu.

Exemple fictif – maladie grave - dossier existant

Médicaments – achat



Date du décompte
AVANT la date de début

Date de
prescription

Achat de médicaments à la
pharmacie

Transmettez vos frais à P&V
puisque la date d'achat se
situe avant la date de début.

Début des services Vanbreda
Health Care



Date du décompte **À** ou
APRÈS la date de début

Date de
prescription

Achat de médicaments à la
pharmacie

Transmettez vos frais à Vanbreda Health Care puisque la date d'achat se
situe après la date de début. Vous pouvez utiliser **AssurPharma** pour
transmettre facilement vos frais. Faites simplement scanner votre code-
barres à la pharmacie et tout sera en ordre.